Le français suit l'anglais

Management Response and Action Plan
Commissioner of the Environment and Sustainable Development Report
Performance Audit on Integrated Oceans Management
Publication date: June 10, 2025

The complete Report 3 – Performance Audit on Integrated Oceans Management can be found here.

Audit Recommendation	Departmental Response	Planned Actions	Description of Final Expected Outcome	Sector Responsible for Action/Point of Contact	Expected MAP Implementation Date
To enhance the value of the plans developed to advance integrated oceans management and effectively carry out its responsibilities under the Oceans Act, Fisheries and Oceans Canada should: • establish priorities for concrete action, in collaboration with the partners involved • establish clear accountabilities for results, including a description of what needs to be delivered, by whom, and by when • make this information publicly available	DFO agrees with the recommendation. Marine spatial planning is one of several approaches to support Canada's efforts towards Target 1 of the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework along with other effective management processes as indicated and further defined in the United Nations Convention on Biological Diversity guidance. The Blue Economy Regulatory Roadmap (BERR) commits to developing a policy statement on MSP as an approach to integrated oceans management and, in the longer term, collaborate with federal departments and	BRR Commitment: DFO will develop a policy statement on MSP as an approach to integrated oceans management (IOM). This may encompass one or more of the following elements: clarification of the authorities underpinning IOM, a delineation of roles and responsibilities emanating from these authorities, a definition of IOM within the Canadian context, a summary of actions and accomplishments thus far, and an explanation of how IOM processes and plans align with Government of Canada priorities. In the longer term, DFO plans to collaborate with federal	BERR Commitment: DFO aims to enhance IOM policy and governance clarity through this policy development. This phased approach will establish clear principles and goals, alongside a well-defined and predictable process tailored to the Canadian context, while also aligning with international best practices. DFO-led policy development will legitimize MSP as a vital tool to support the economic potential of Canada's oceans and achieve long-term, cross-sectoral ocean priorities of all relevant partners.	BERR commitment: Sector Responsible for Action: Strategic Policy (Blue Economy Policy) Program Contact: Guillaume Cote, Director, Domestic Oceans and Adaptation Policy	BERR Commitment: Policy statement by 2026-27 and a whole of government policy by 2030-31

	agencies with marine mandates to create a comprehensive whole-of-government policy statement / guidance. Four first-generation marine spatial plans are publicly available to support public, private and government decision making on how to plan their activities and use those ocean spaces in a way that responds to ecosystem, social and economic considerations. In addition, Fisheries and Oceans Canada will continue to collect and analyze data and information, and to engage with partners and stakeholders in support of sound regulatory decision-making. This foundational work will continue to support future opportunities to advance integrated oceans management.	departments and agencies with marine mandates to create a comprehensive whole-of-government policy statement/guidance. Through these efforts, the department seeks to fulfill the Minister's obligations under Section 31 of the *Oceans Act* and foster collaboration with interested parties in leading and facilitating IOM.			

To demonstrate value for Canadians, Fisheries and Oceans Canada should monitor and report periodically on progress, including : • the status of marine spatial planning development • the status of implementation efforts by the department and by the partners involved, including other federal government organizations • the results of the evaluation of outcomes against priorities established for concrete action • the status of departmental expenditures	DFO agrees with the recommendation. DFO will assess its existing monitoring and reporting efforts to determine how best to align these efforts to allow for the value of marine spatial planning efforts to be assessed. DFO will contribute to reporting towards Target 1 of the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework as part of periodic reporting requirements.	DFO will contribute to reporting towards Target 1 of the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework as part of periodic reporting requirements.	Target 1 reporting will enable the Government of Canada to assess its progress against international commitments, supporting transparency and accountability.	Sector Responsible for Action Marine Planning and Conservation (Aquatic Ecosystems Sector). Program Contact: Silke Neve, MPC	Target 1: Contribute to Canada's National Reports to the United Nations Convention on Biological Diversity (CBD) due by 28 February, 2026, and 30 June 2029 according to CBD decision 15/6.

Plan d'action de gestion

Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable
Audit de performance sur la gestion intégrée des océans
Date de publication. : 10 juin 2025

Le rapport complet Rapport 3 – Audit de performance sur la gestion intégrée des océans se trouve ici.

Recommandation de l'audit	Réponse ministérielle	Actions prévues	Description du résultat final attendu	Secteur responsable de l'action/point de contact	Date de mise en œuvre prévue du PAG
Afin d'accroître l'utilité des plans élaborés pour faire progresser la gestion intégrée des océans et de s'acquitter efficacement de ses responsabilités aux termes de la Loi sur les océans, Pêches et Océans Canada devrait : • établir des mesures concrètes prioritaires, en collaboration avec les partenaires concernés; • définir clairement les responsabilités à l'égard des résultats,	MPO est d'accord avec la recommandation. La planification spatiale marine (PSM) est l'une des nombreuses approches visant à appuyer les efforts déployés par le Canada pour atteindre la cible 1 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM) ainsi que d'autres processus de gestion efficaces, conformément à ce qui est indiqué et défini plus en détail dans la Convention sur la diversité biologique (CDB) des Nations Unies. La feuille de route réglementaire de l'économie bleue (FRREB) s'engage à élaborer un énoncé de politique sur la PSM à titre	Engagement de la FRREB : Le MPO élaborera un énoncé de politique sur la PSM en tant qu'approche de gestion intégrée des océans (GIO). Cela pourrait englober un ou plusieurs des éléments suivants : clarification des pouvoirs sous-jacents à la GIO; délimitation des rôles et des responsabilités découlant de ces pouvoirs; définition de la GIO dans le contexte canadien; résumé des mesures prises et des réalisations obtenues jusqu'à présent; explication de la façon dont les plans et les processus liés à la GIO s'harmonisent avec les priorités du gouvernement du Canada. À plus long terme, le MPO prévoit collaborer avec les ministères et organismes fédéraux ayant des mandats en matière maritime pour créer un énoncé de politique et des orientations pangouvernementaux complets. Grâce à ces efforts, le Ministère cherche à	Engagement de la FRREB : Le MPO vise à améliorer la clarté de la gouvernance et de la politique de la GIO au moyen de l'élaboration de cette politique. Cette approche progressive établira des principes et des objectifs clairs, ainsi qu'un processus bien défini et prévisible adapté au contexte canadien, tout en s'harmonisant avec les pratiques exemplaires internationales. L'élaboration de politiques dont la direction sera assurée par le MPO permettra de légitimer la PSM comme un outil essentiel au soutien du	Engagement de la FRREB : Secteur responsable de l'action : Politique stratégique (Politique de l'économie bleue). Personnes-ressources du Programme Guillaume Côté, directeur, Politique nationale sur les océans et l'adaptation.	Engagement de la FRREB : Énoncé de la politique d'ici 2026-2027 et une politique pangouvernementale d'ici 2030-2031.

notamment en décrivant ce qui doit être fourni, par qui et quand; • rendre ces renseignements accessibles au public.	d'approche de gestion intégrée des océans et, à long terme, à collaborer avec les ministères et organismes fédéraux ayant des mandats en matière maritime pour créer une orientation et un énoncé de politique complets à l'échelle du gouvernement. Quatre plans spatiaux marins de première génération sont accessibles au public pour appuyer la prise de décisions publiques, privées et gouvernementales sur la façon de planifier les activités et d'utiliser ces espaces océaniques de façon à ce que soient prises en compte les considérations écosystémiques, sociales et économiques. De plus, le MPO continuera de recueillir et d'analyser des données et de l'information, ainsi que de collaborer avec ses partenaires et les intervenants pour appuyer la prise de décisions éclairées en matière de réglementation. Ce travail fondamental continuera de soutenir les occasions futures de faire progresser la gestion intégrée des océans.	s'acquitter des obligations de la ministre au titre de l'article 31 de *la Loi sur les océan*s et à favoriser la collaboration avec les parties intéressées pour diriger et faciliter la GIO.	potentiel économique des océans du Canada et de réaliser les priorités maritimes intersectorielles à long terme de tous les partenaires pertinents.		

Afin de démontrer la valeur des activités pour les Canadiennes et les Canadiens, Pêches et Océans Canada devrait surveiller et communiquer de façon périodique les progrès accomplis, et notamment : • l'état de la planification spatiale marine; • l'état des efforts de mise en œuvre du Ministère et des partenaires concernés, y compris les autres organismes fédéraux; • les résultats de l'évaluation du rendement par rapport aux mesures concrètes prioritaires; • l'état des dépenses ministérielles.	MPO est d'accord avec la recommandation. Le MPO évaluera ses efforts actuels de surveillance et de production de rapports afin de déterminer la meilleure façon d'harmoniser ces efforts afin de permettre l'évaluation de la valeur des efforts de PSM. Le MPO contribuera à rendre compte de la cible 1 du CMBKM dans le cadre des exigences périodiques en matière d'établissement de rapports.	Le MPO contribuera à rendre compte de la cible 1 du CMBKM dans le cadre des exigences périodiques en matière d'établissement de rapports.	L'établissement de rapports sur la cible 1 permettra au gouvernement du Canada d'évaluer ses progrès par rapport aux engagements internationaux, en faveur de la transparence et de la responsabilisation.	Secteur responsable de la planification et de la conservation marines (Secteur des écosystèmes aquatiques) Personnes-ressources du Programme Silke Neve, Planification et conservation marines	Cible 1 : Contribuer aux rapports nationaux du Canada à la CDB des Nations Unies qui doivent être présentés au plus tard le 28 février 2026 et le 30 juin 2029, conformément à la décision 15/6 de la CDB.